

CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET
PRIMITIF
2022

31 janvier
2022

SAINT-
CHAMOND



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
LES GRANDS EQUILIBRES	5
LE BUDGET EN DETAIL	7
A. La section de fonctionnement.	7
A.1. Les recettes.....	7
A.2. Les dépenses.....	11
B. La section d'investissement	17
B.1. Les recettes.....	17
B.2. Les dépenses.....	20

PREAMBULE

Le budget primitif 2022 de la ville de Saint-Chamond sera marqué, comme l'année 2021, par la crise sanitaire mondiale subie depuis 2020 qui impacte les activités économiques, sociales, culturelles... de notre pays.

Au niveau national, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021). Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

Dans ce contexte incertain, la loi de finances 2022 du 30 décembre 2021 prévoit un certain nombre de mesures favorisant la relance économique. Est ainsi prévue une légère hausse des dotations, au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront, en 2022.

Toutefois, les perspectives économiques en France, et au niveau mondial, restent conditionnées par l'évolution de la pandémie.

Dans la continuité des précédents budgets, le budget communal 2022 présente des projets ambitieux pour la ville, dans l'optique d'optimiser les services rendus aux saint-Chamonnais, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Ce travail, tant prévisionnel que quotidien que nous menons depuis plusieurs années maintenant, nous permet encore aujourd'hui de maintenir, malgré la situation actuelle toujours aussi contrainte, notre niveau d'autofinancement, tout en proposant un programme d'équipements conséquent permettant de poursuivre la transformation du territoire, intensifier la lutte contre le réchauffement climatique, et participer à la relance économique.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
PERSONNEL : 25 736 800	IMPOTS ET TAXES : 27 042 040
CHARGES GENERALES : 9 752 940	DOTATIONS : 14 478 760
GESTION COURANTE : 5 593 450	PRODUIT DES SERVICES : 3 182 660
AUTRES DEPENSES : 786 700	AUTRES RECETTES REELLES : 1 367 000
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 600 570	AUTRES RECETTES D'ORDRE : 400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 46 470 460	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 46 470 460

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
EQUIPEMENT : 12 817 500	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 600 570
AUTRES DEPENSES : 2 056 000	AUTRES RECETTES : 4 512 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 873 500	EMPRUNT PREVISIONNEL : 5 760 930
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 14 873 500

Le budget primitif 2022 de Saint-Chamond s'équilibrerait en dépenses et en recettes à hauteur de 46 470 460€ pour la section de fonctionnement et à hauteur de 14 873 500€ pour la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement serait stable par rapport au budget primitif de 2021. Celui-ci s'établirait ainsi à 4 600 570€.

Depuis plusieurs années, la Commune cherche à préserver au mieux l'autofinancement de la section d'investissement afin de moins recourir à l'emprunt pour conserver ses capacités de financement actuelles et futures et ainsi respecter le ratio de désendettement désormais imposé par les projets de loi de finances successifs.

Cette année encore, Saint-Etienne Métropole participera à hauteur de 1 293 K€ de travaux de voirie sur la Commune de Saint-Chamond, ce qui porterait les dépenses d'équipement à un peu plus de 14,1M€.

La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget primitif 2022 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2021	CREDITS PREVISIONNELS 2022	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2021	CREDITS PREVISIONNELS 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 432 700	9 752 940	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	406 000	400 000
012 - CHARGES DE PERSONNEL	25 328 300	25 736 800	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 843 940	3 182 660
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 700	70 900	73 - IMPOTS ET TAXES	26 206 000	27 042 040
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 561 391	5 593 450	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 891 700	14 478 760
66 - CHARGES FINANCIERES	140 000	117 000	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	340 500	356 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	618 700	598 800	76 - PRODUITS FINANCIERS	70 000	56 000
			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	450 000	405 000
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000	150 000
TOTAL DEPENSES REELLES	41 161 791	41 869 890	TOTAL RECETTES REELLES	45 408 140	46 070 460
023 - VIREMENTS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 801 349	2 400 570	042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	355 000	400 000
042 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	1 800 000	2 200 000			
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : (023 + 042)	4 601 349	4 600 570			
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRES)	45 763 140	46 470 460	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRES)	45 763 140	46 470 460

La section d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2022 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2021	CREDITS PREVISIONNELS 2022	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2021	CREDITS PREVISIONNELS 2022
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000	15 000	021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 801 349	2 400 570
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 659 000	1 431 000	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	800 000	200 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 327 900	1 133 700	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 430 000	1 414 000
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 120 000	130 000	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 419 000	2 210 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 324 400	9 883 800	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 088 851	5 760 930
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 062 900	1 200 000	27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	530 000	478 000
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	470 000			
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	355 000	400 000	040 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	1 800 000	2 200 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	210 000	210 000	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	210 000	210 000
TOTAL DEPENSES	17 079 200	14 873 500	TOTAL RECETTES	17 079 200	14 873 500

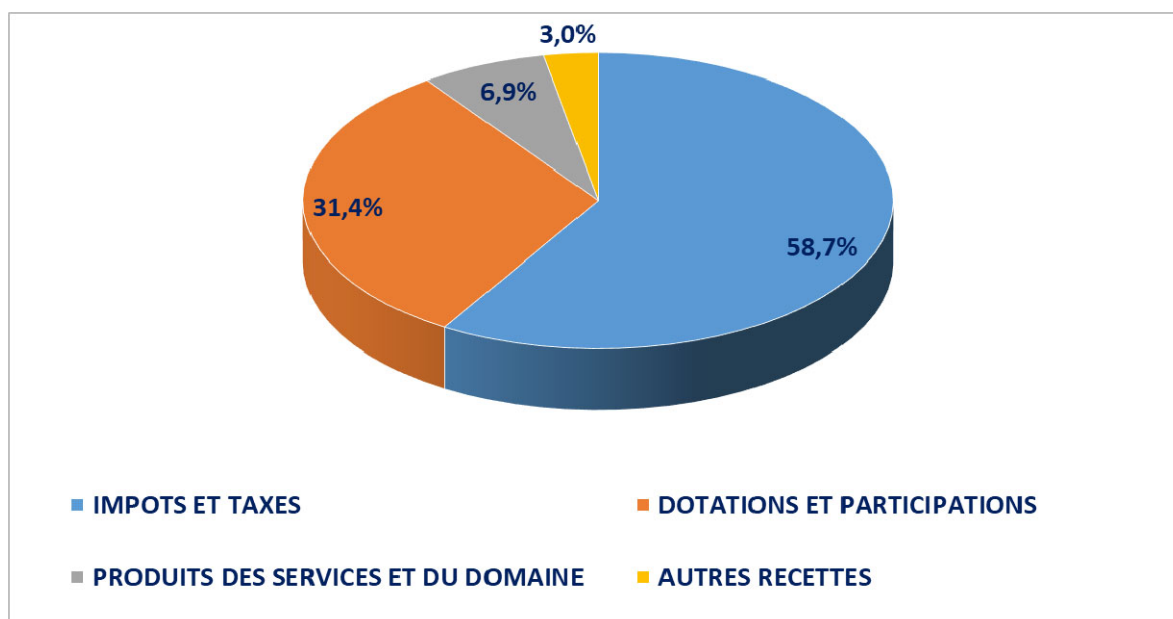
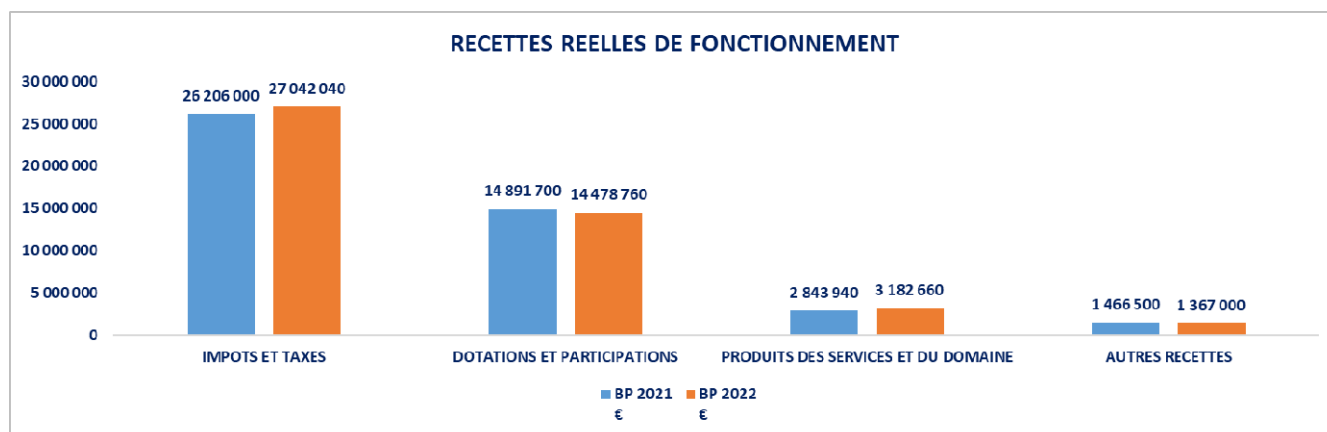
LE BUDGET EN DETAIL

A. La section de fonctionnement.

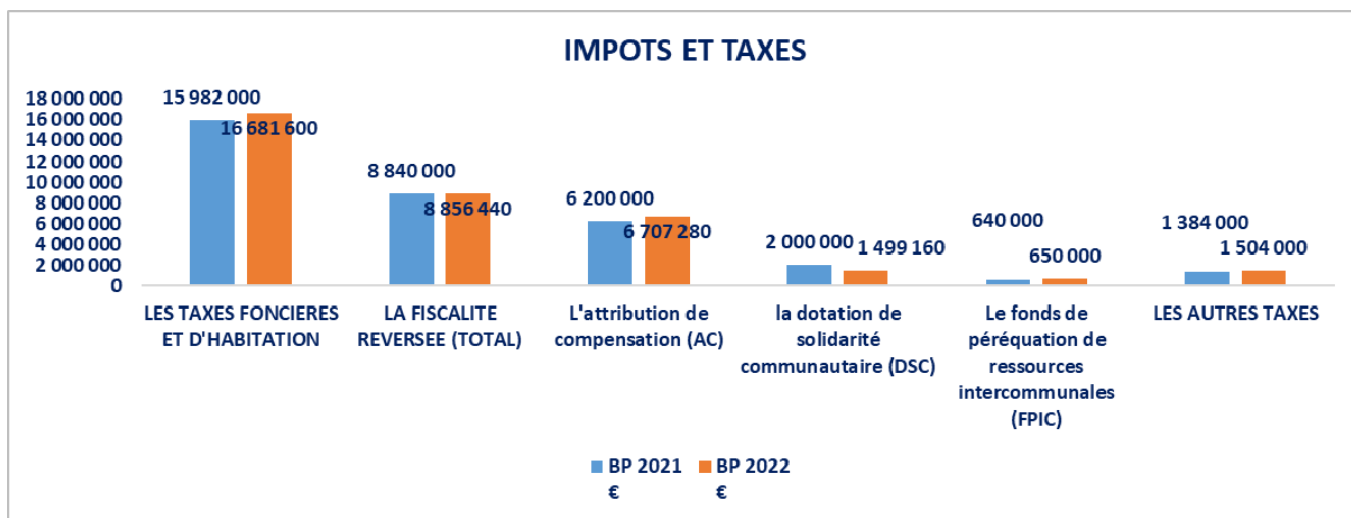
A.1. Les recettes.

Les recettes de fonctionnement pour le budget 2022 se structureraient ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 €
IMPOTS ET TAXES	27 042 040
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 478 760
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 182 660
AUTRES RECETTES	1 367 000
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 070 460
RECETTES D'ORDRE	400 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 470 460



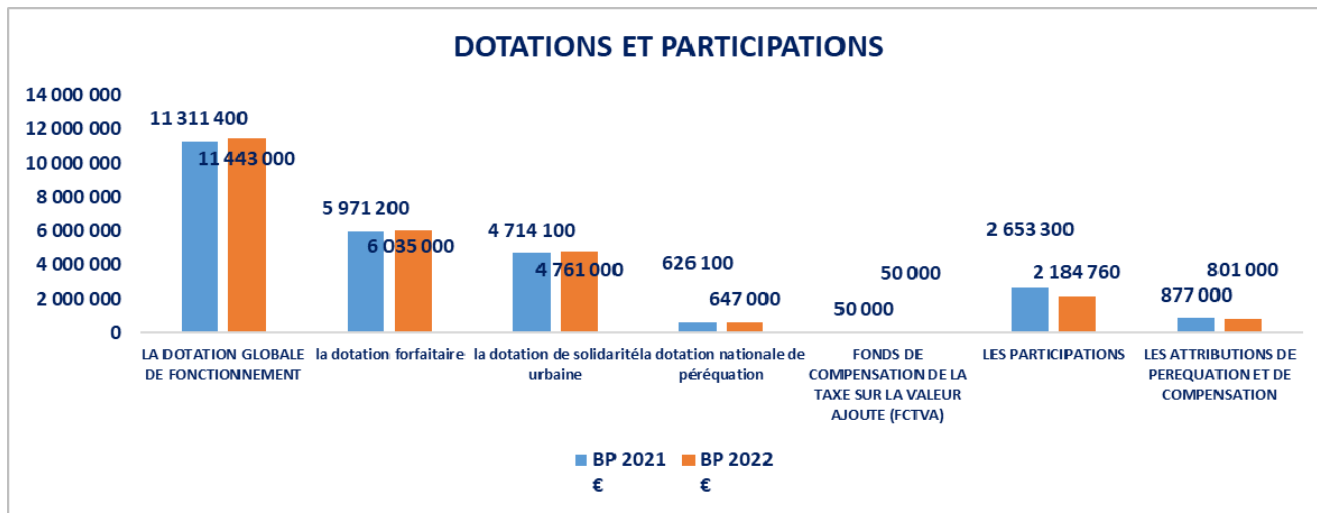
A.1.1 Les impôts et taxes.



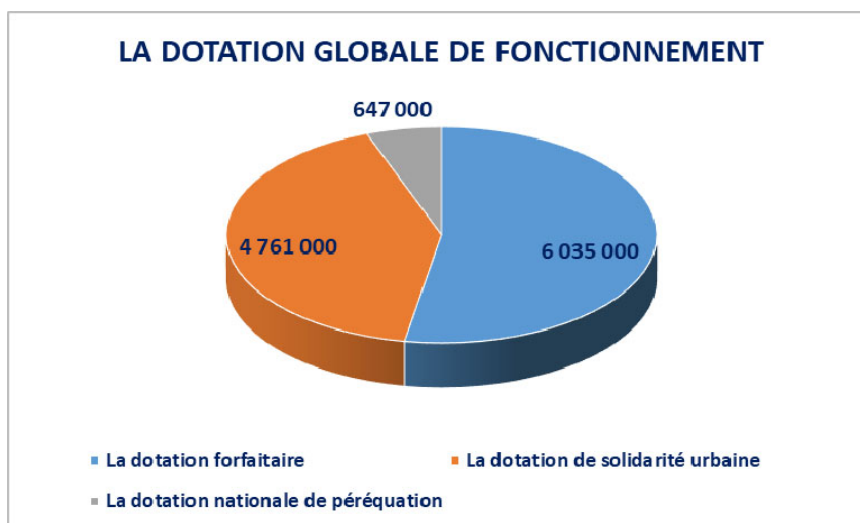
Cette enveloppe augmente au global de 836 040€ soit +3.19% par rapport au budget primitif 2021. En termes de fiscalité directe, les communes ne perçoivent plus, depuis l'année passée, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). En outre, la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend l'ancienne part communale plus l'ancienne part départementale que les communes récupèrent suite à la réforme de la TH. Ce produit fiscal est estimé à 16 681 600 pour 2022, soit +700 K€ liés à la revalorisation des bases fiscales de l'Etat et à la progression physique des bases avec l'augmentation du nombre de permis de construire sur le territoire. Par ailleurs, le produit des droits de mutation est estimé à 800 000€, soit +100K€, grâce à l'attractivité de la ville. La fiscalité reversée resterait, quant à elle, stable (+0.19%).

A.1.2 Les dotations et participations.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2022 €
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	11 443 000
<i>La dotation forfaitaire</i>	6 035 000
<i>La dotation de solidarité urbaine</i>	4 761 000
<i>La dotation nationale de péréquation</i>	647 000
FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTE (FCTVA)	50 000
LES PARTICIPATIONS	2 184 760
LES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	801 000
TOTAL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 478 760



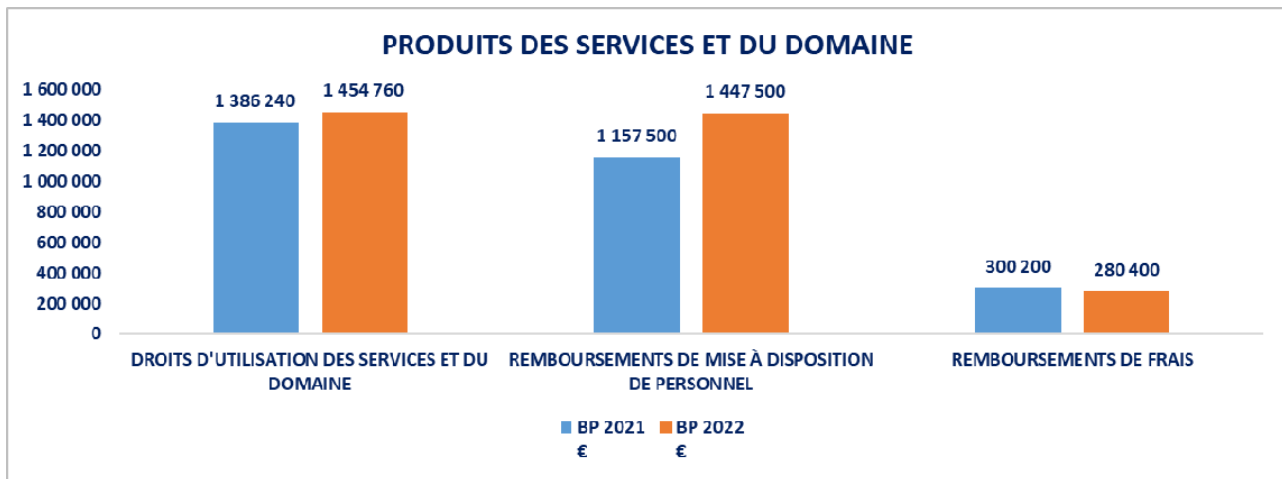
Le montant des dotations et participations serait en baisse de 413 000€. Ce constat s'explique en partie par le versement direct des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux centres sociaux et autres gestionnaires d'activité, sans passer par l'intermédiaire de la commune.



Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait légèrement progresser par rapport à 2021 (+1.16%). En effet, les 3 composantes de cette recette devraient évoluer de +64K€ pour Dotation Forfaitaire, +47K€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine, et +21K€ de Dotation Nationale de Péréquation.

A.1.3 Les produits des services et du domaine.

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	BP 2022 €
DROITS D'UTILISATION DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 454 760
REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL	1 447 500
REMBOURSEMENT DE FRAIS	280 400
TOTAL DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 182 660

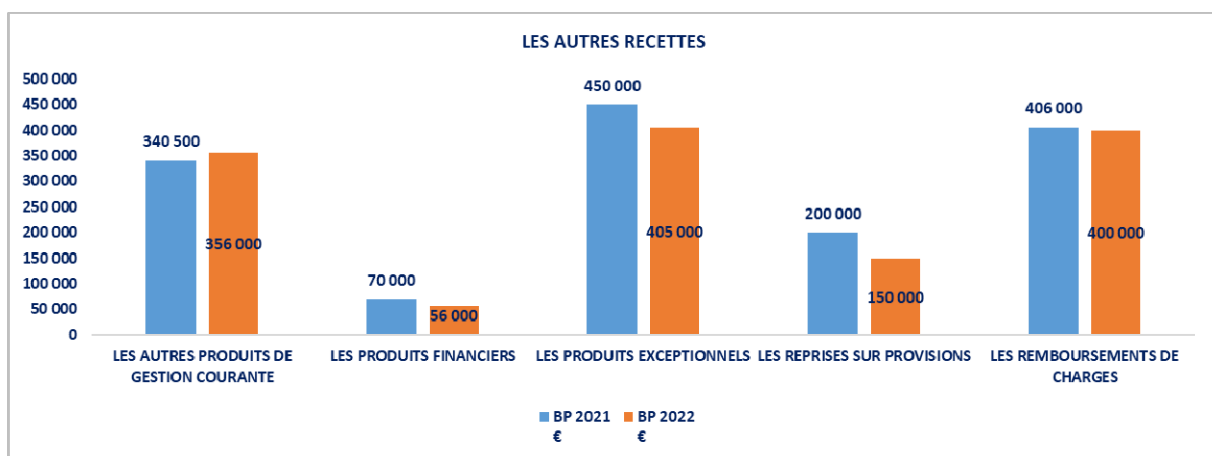


Les produits des services et du domaine sont des ressources non fiscales qui représentent environ 7% des recettes réelles de fonctionnement sur 2022 pour la collectivité. Ce poste de recettes se composerait pour l'essentiel de deux grands éléments :

- les droits d'utilisation des services et du domaine qui sont estimés à 1 454 760€ pour l'année 2022, soit une hausse de 4.94% dans l'espoir d'un retour progressif à un mode de fonctionnement normal des services.
- les remboursements de dépenses de personnel liés à leur mise à disposition aux associations ou à d'autres structures telles que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le SIEL-Territoire d'énergie Loire, sont évalués pour 2022 à 1 447 500€, soit une augmentation de 290K€.

A.1.4 Les autres recettes réelles.

AUTRES RECETTES	BP 2022 €
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 000
LES PRODUITS FINANCIERS	56 000
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	405 000
LES REPRISES SUR PROVISIONS	150 000
LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES	400 000
TOTAL DES AUTRES RECETTES	1 367 000

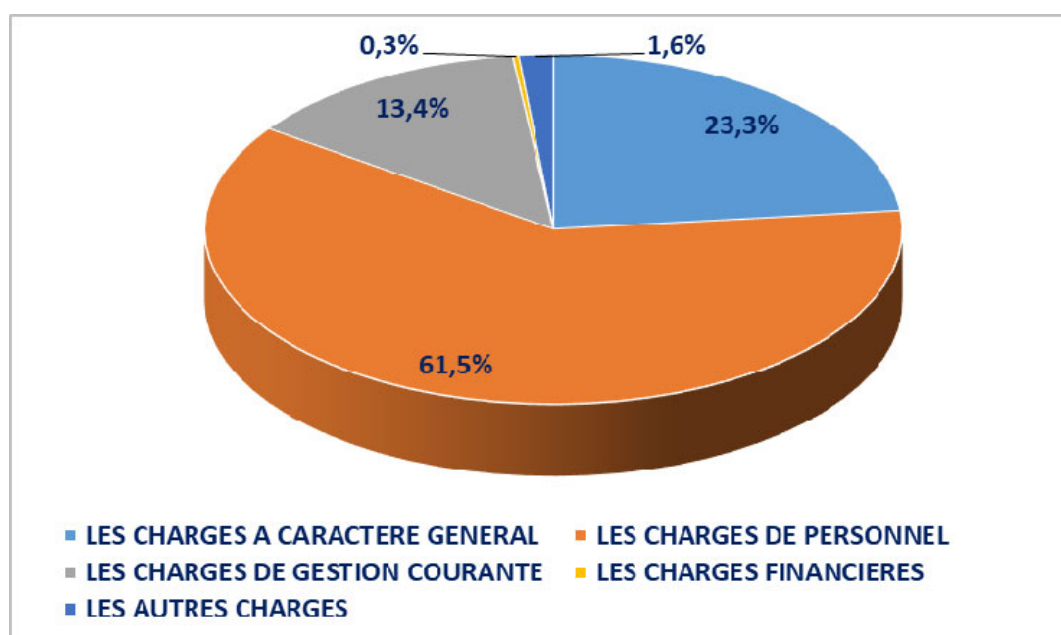
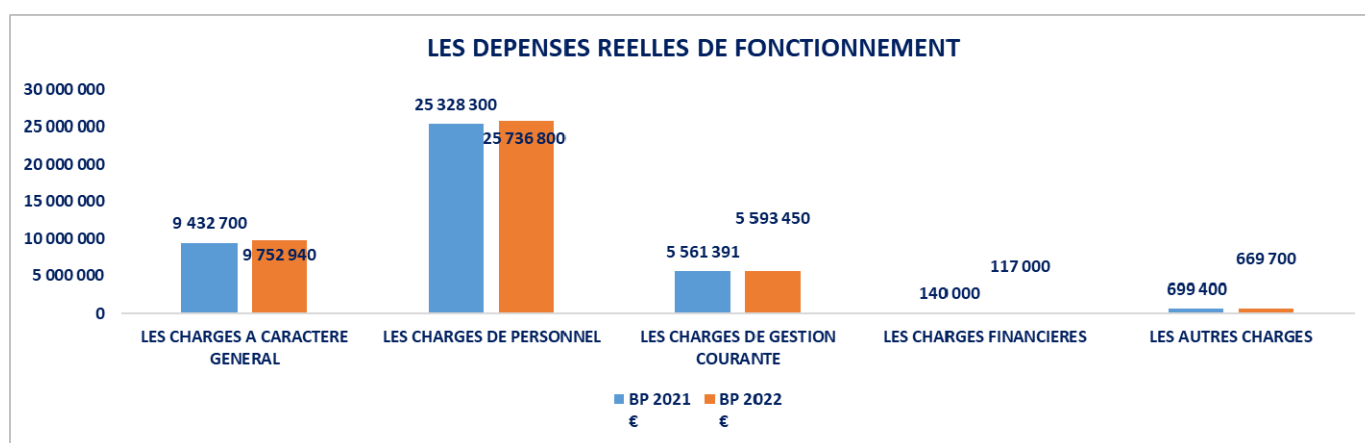


Les autres recettes réelles représentent 3% des recettes de fonctionnement et sont en baisse de 100K€ par rapport au budget primitif 2021, se caractérisant notamment par une baisse des reprises sur provisions de 50K€, et une diminution progressive des intérêts d'emprunts que Saint-Etienne Métropole rembourse à la ville suite aux transferts de compétences voirie et parkings.

A.2. Les dépenses.

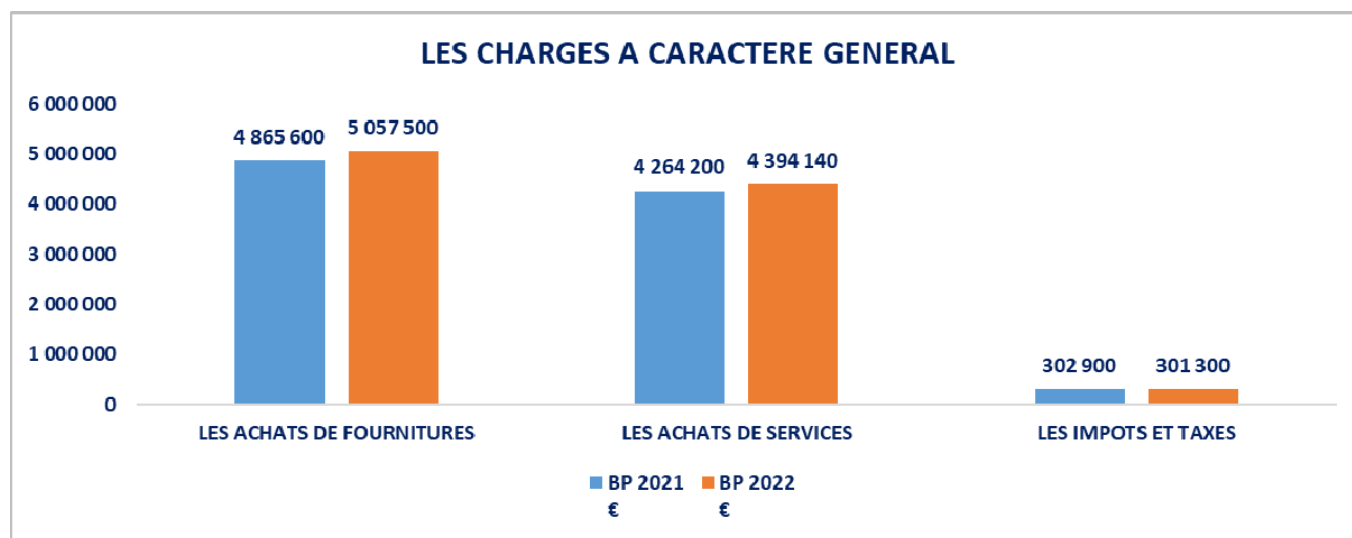
Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2022 se structureraient ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 €
LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 752 940
LES CHARGES DE PERSONNEL	25 736 800
LES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 593 450
LES CHARGES FINANCIERES	117 000
LES AUTRES CHARGES	669 700
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 869 890
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 600 570
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 470 460



A.2.1 Les charges à caractère général.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2022 €
LES ACHATS DE FOURNITURES	5 057 500
LES ACHATS DE SERVICES	4 394 140
LES IMPOTS ET TAXES	301 300
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 752 940



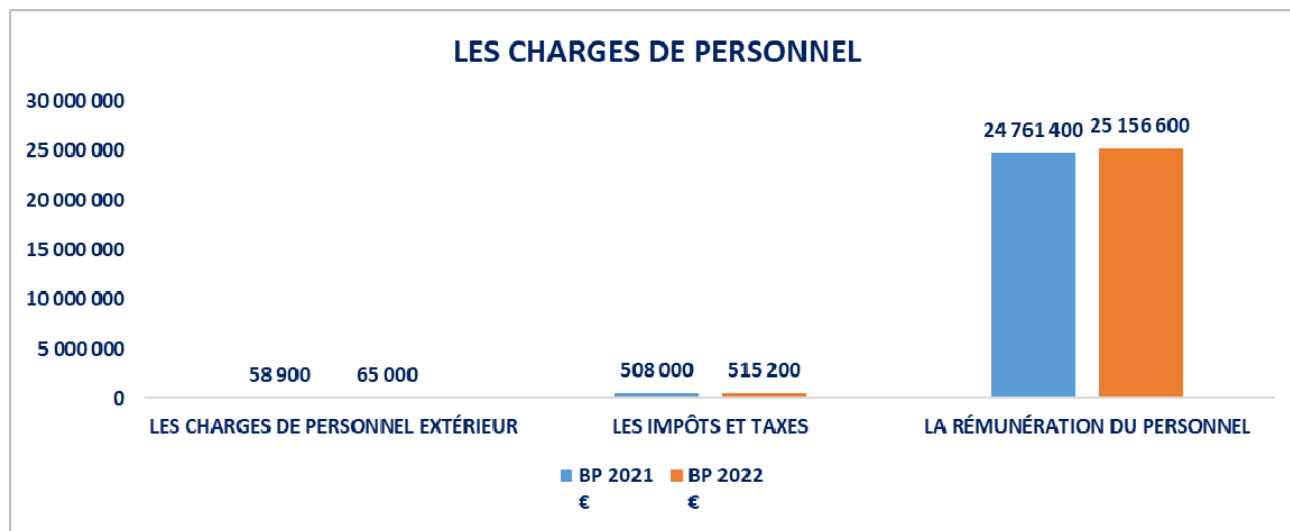
La commune s'attache toujours à préserver son autofinancement en maîtrisant notamment l'évolution de ses charges générales. Pour ce faire, le travail de préparation budgétaire sur ce poste de dépenses a une fois de plus été mené à partir de la moyenne des trois derniers comptes administratifs.

Le volume de ce chapitre de dépenses est en progression de 320K€ par rapport à 2021, soit +3.40% d'augmentation. Ce constat s'explique notamment par divers postes de dépenses incompressibles que subit la collectivité :

- les dépenses d'assurances augmentent de +61K€ en raison de la progression du taux de sinistralité ;
- les frais de locations sont en hausse de +78K€, liés au déménagement de la médiathèque ;
- les dépenses énergétiques sont en progression de +150K€. En effet, malgré les dispositifs mis en place par la collectivité pour diminuer la consommation énergétique, celle-ci subie la hausse du coût de l'énergie.

A.2.2 Les charges de personnel.

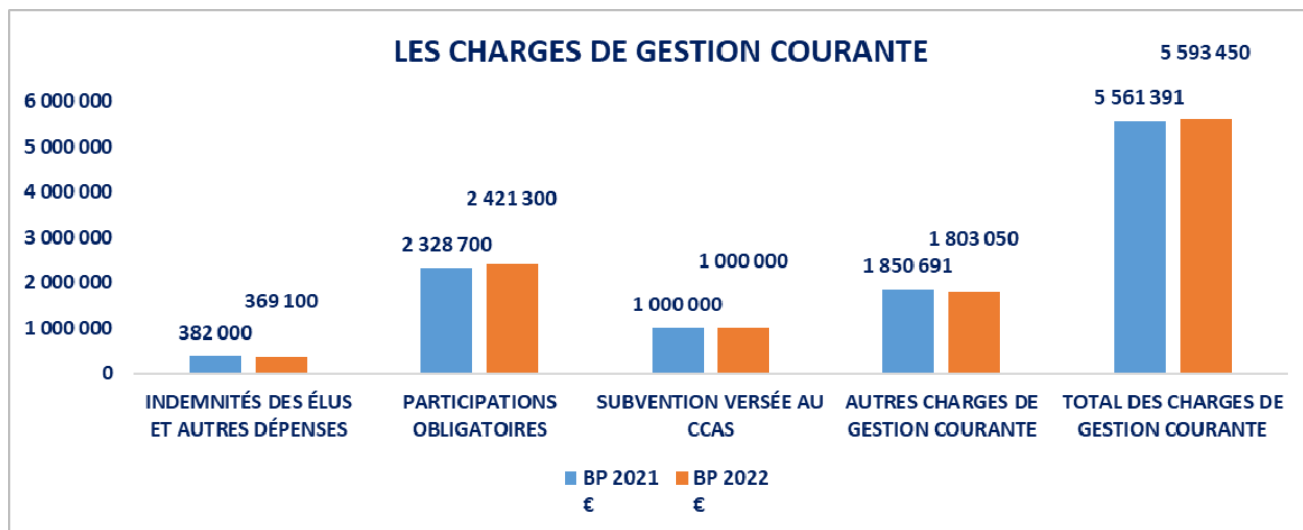
CHARGES DE PERSONNEL	BP 2022 €
LES CHARGES DE PERSONNEL EXTÉRIEUR	65 000
LES IMPÔTS ET TAXES	515 200
LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	25 156 600
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	25 736 800



Les charges de personnel représentent 61.5% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dernières s'élèveraient à 25 736 800€, présentant ainsi une progression de 409K€ par rapport au budget primitif 2021, soit +1,61%. Cette évolution s'explique par les évolutions indiciaires (Glissement Vieillesse Technique), et notamment la revalorisation du régime indemnitaire, et ainsi que la politique d'avancement de carrière du personnel.

A.2.3 Les charges de gestion courante.

CHARGES DE GESTION COURANTE	BP 2022 €
INDEMNITÉS DES ÉLUS ET AUTRES DÉPENSES	369 100
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 421 300
SUBVENTION VERSÉE AU CCAS	1 000 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 803 050
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 593 450



La subvention versée au CCAS reste à niveau équivalent par rapport à 2021. Les charges de gestion courante, qui sont principalement composées des participations obligatoires (contribution au SDIS, contribution aux écoles privées), de la subvention au CCAS et des subventions aux associations resteraient stables pour l'année 2022. En effet, l'augmentation des contributions aux écoles privées (+52K€) est compensée en partie par la disparition de la subvention relative au Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), suite à la fin du dispositif.

⇒ Les subventions aux associations

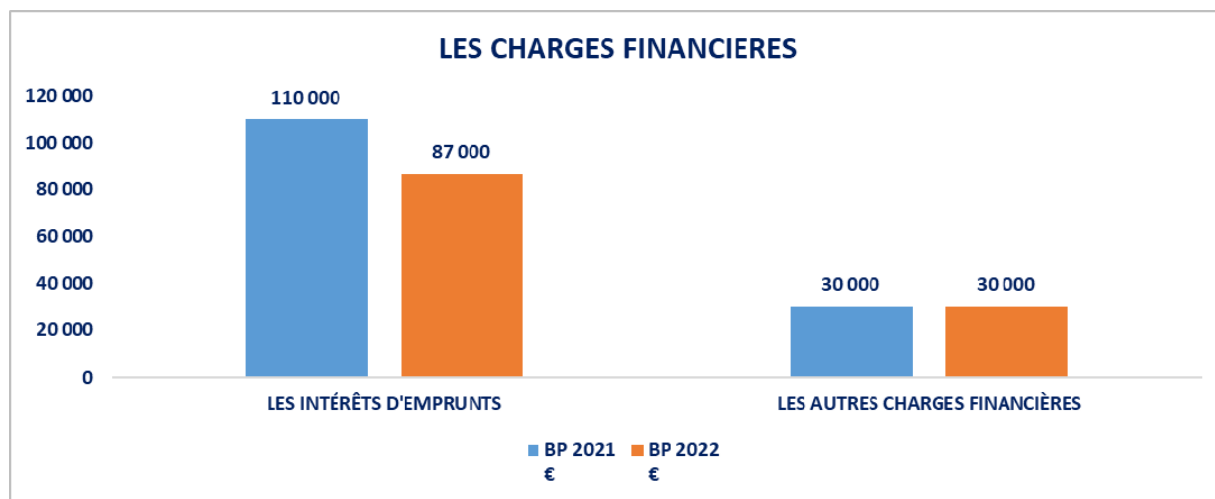
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS	BP 2022 €
SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	2 313 100
TOTAL SUBVENTIONS	2 313 100

La Ville de Saint-Chamond poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations en accompagnant leurs projets et leurs actions, en accord avec les principes d'aide et de service en direction des publics et de la population saint-chamonnaise.

Globalement, les subventions ordinaires aux associations intégrant les mises à disposition de personnel, et les subventions exceptionnelles s'élèveraient à 2 313 100€, en progression de 22K€ par rapport à 2021, mais en diminution par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par le versement direct de la CAF aux centres sociaux sans passer par l'intermédiaire de la commune.

A.2.4 Les charges financières.

CHARGES FINANCIERES	BP 2022 €
LES INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	87 000
LES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	30 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	117 000

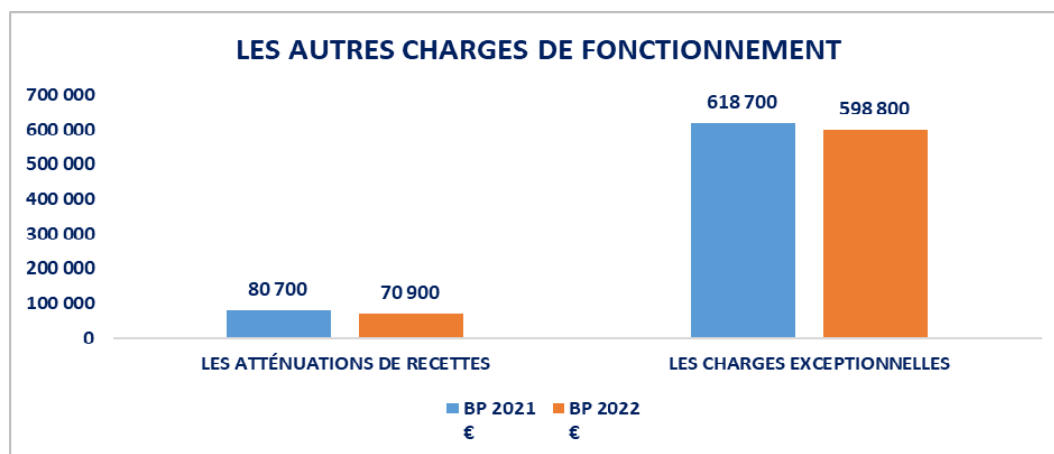


Les charges financières sont en baisse de 23K€ par rapport à 2021, malgré un emprunt de 5 000 000€ souscrit fin d'année 2021. En effet, plusieurs contrats d'emprunts sont arrivés à terme permettant ainsi, non seulement d'endiguer les intérêts du nouvel emprunt, mais également de continuer la baisse des frais financiers de la commune, ininterrompue depuis 2015.

A.2.5 Les autres charges de fonctionnement.

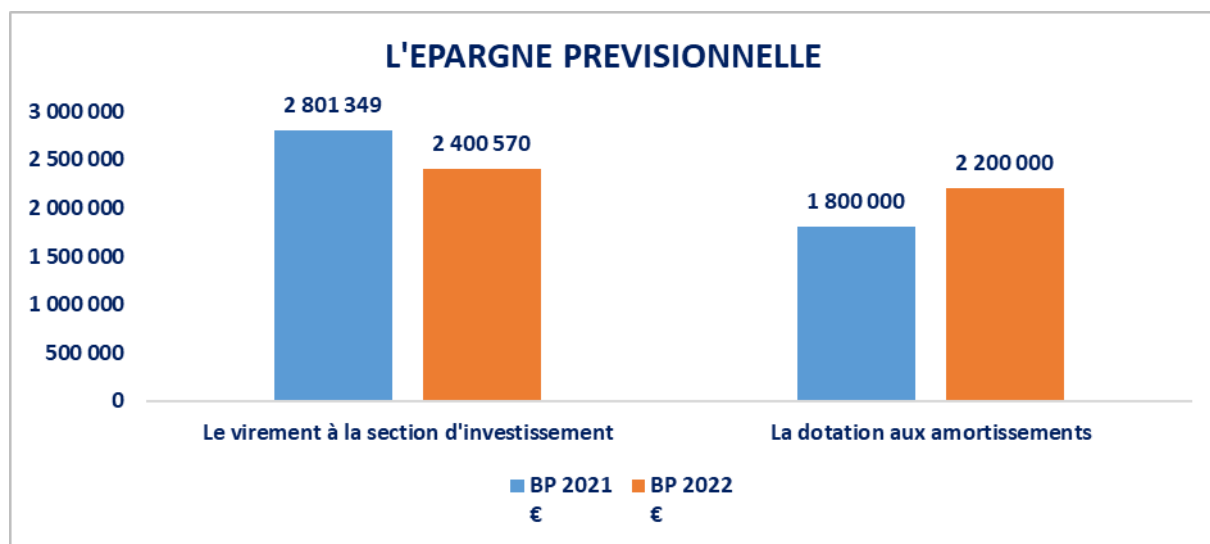
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 €
LES ATTÉNUATIONS DE RECETTES	70 900
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	598 800
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	669 700

Elles comprennent notamment les subventions exceptionnelles versées aux associations.



A.2.6 Le virement à la section d'investissement.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022 €
Le virement à la section d'investissement	2 400 570
La dotation aux amortissements	2 200 000
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 600 570



Le niveau d'épargne prévisionnelle s'élèverait à 4 600K€, et reste stable et maîtrisée par rapport au budget primitif 2021. Cette épargne permettrait de financer une partie des équipements prévus.

Pour information le taux prévisionnel de virement à la section d'investissement (Virement à la section d'investissement / recettes prévisionnelles de fonctionnement) pourrait s'établir comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (en %)	BP 2022 €
Virement à la section d'investissement	10%
Virement à la section d'investissement auquel s'ajoute la valorisation des travaux de voirie faits par SEM pour le compte de la ville de Saint-Chamond	13%

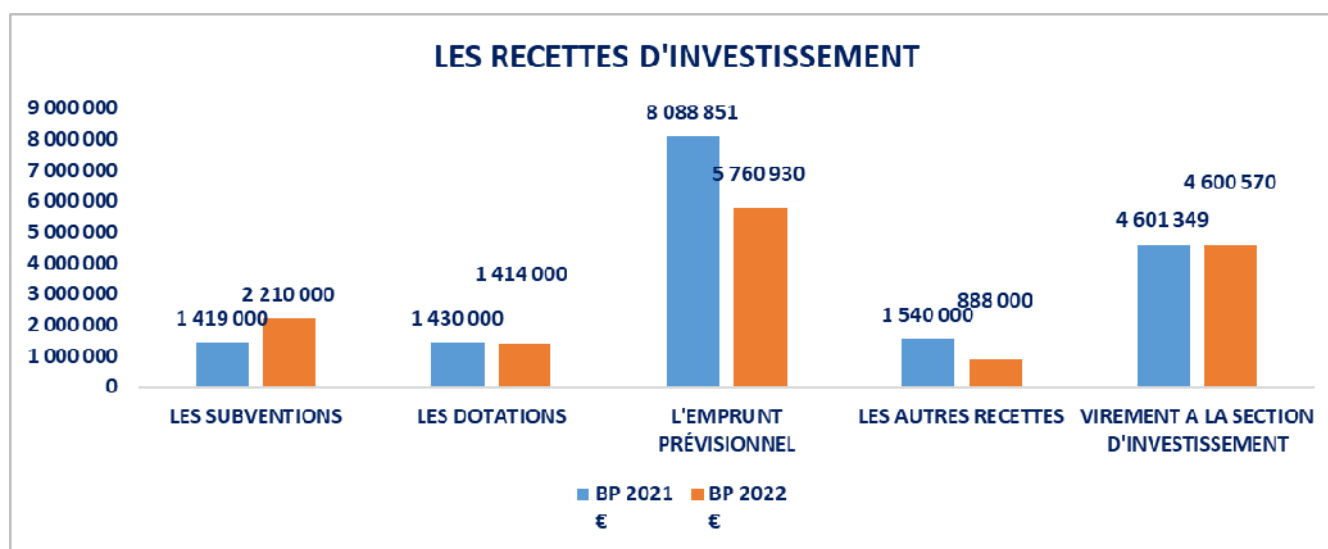
Ce taux resterait équivalent à celui prévu au budget primitif 2021.

B. La section d'investissement

B.1. Les recettes.

Les recettes d'investissement pour le budget 2022 se structurent ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022 €
LES SUBVENTIONS	2 210 000
LES DOTATIONS	1 414 000
L'EMPRUNT PRÉVISIONNEL	5 760 930
LES AUTRES RECETTES	888 000
<i>Cessions d'immobilisations</i>	200 000
<i>Opérations d'ordre patrimoniales</i>	210 000
<i>Remboursement des emprunts voirie par SEM</i>	478 000
L'ÉPARGNE PRÉVISIONNELLE	4 600 570
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 873 500

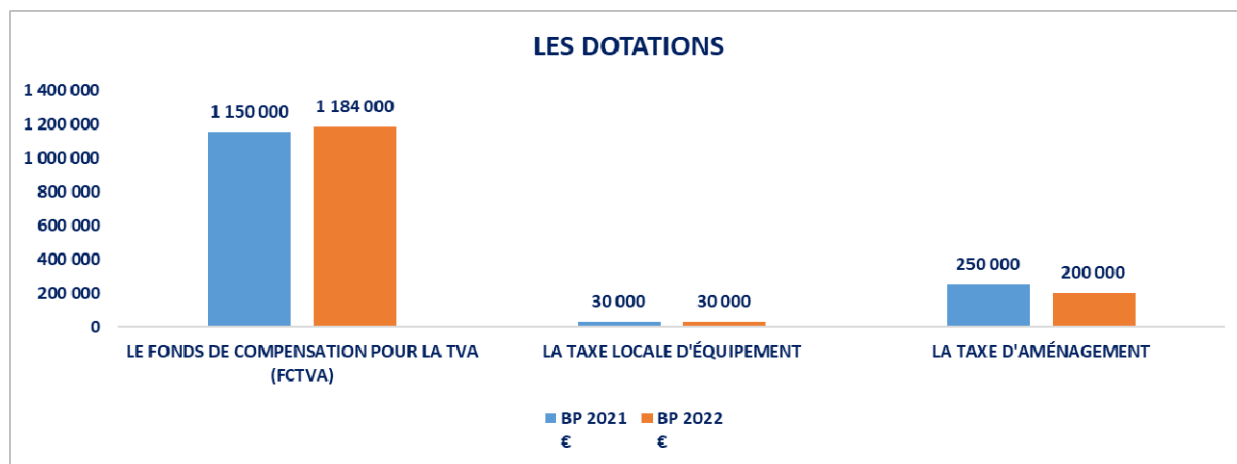


B.1.1 Les subventions.

En 2022, le travail sur la recherche de subventions sera poursuivi notamment auprès de l'Etat, de la Région, du département, de la Métropole et d'autres organismes, et permettrait de recouvrer 2 210K€ de recettes.

B.1.2 Les dotations.

DOTATIONS	BP 2022 €
LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	1 184 000
LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT	30 000
LA TAXE D'AMÉNAGEMENT	200 000
TOTAL DES DOTATIONS	1 414 000



Les dotations resteraient stables, avec un Fonds de Compensation de la TVA estimé à 1 184K€, en légère augmentation par rapport à 2021.

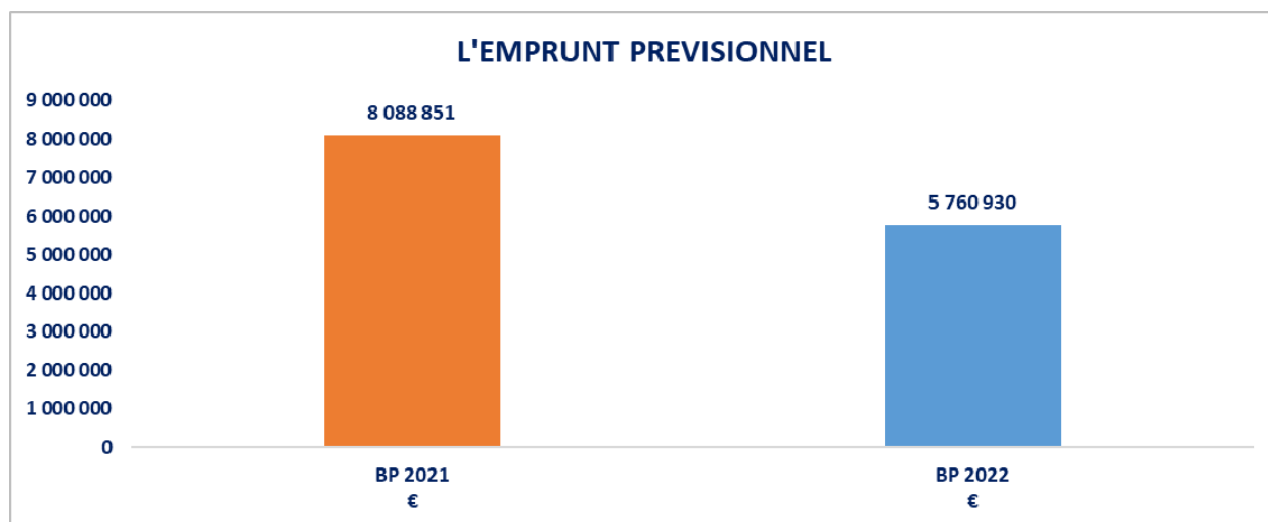
B.1.3 Les autres recettes d'investissement.

Elles se composent du remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital des emprunts que la commune avait contractualisés pour les travaux de voirie et d'assainissement. Cette année, ce remboursement s'élève à 478K€, conformément à l'échéancier validé conjointement par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et le conseil municipal de la ville de Saint-Chamond. A noter qu'un remboursement de nature similaire s'opère en section de fonctionnement mais concerne cette-fois ci les intérêts de ces mêmes emprunts.

Elles comprennent également l'estimation des cessions immobilières, à hauteur de 200k€.

B.1.4 L'emprunt prévisionnel.

EMPRUNT PREVISIONNEL	BP 2022 €
L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 760 930
TOTAL DE L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 760 930



Le niveau d'emprunt, qui reste prévisionnel, est relatif à un programme d'équipements 2022 estimé à 12 817 500€.

CALCUL DE LA CAPACITE PREVISIONNELLE DE DESENDETTEMENT		
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2022 Sans aucun nouvel emprunt	12 689 146	
PREVISION D'EMPRUNT INSCRITE AU BP2022	5 760 930	
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2022 en contractualisant la dette prévue au budget	18 450 076	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – sans contractualiser les emprunts prévus au budget en 2022	2,76	2 ans et 9 mois
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – en contractualisant les emprunts prévus au budget en 2022	4,01	4 ans

Sous l'effet cumulé d'un stock de dette ancien qui touche à sa fin et d'un taux d'épargne brut que la commune parvient à maintenir à un niveau de près de 10% de ses recettes réelles malgré le contexte restreint de ses ressources, le ratio de désendettement communal serait de 2 ans et 9 mois d'ici à la fin de l'année en l'absence de tout nouvel emprunt contractualisé sur l'exercice 2022.

Si l'emprunt prévisionnel prévu au budget primitif 2022 venait à être réalisé, la capacité de désendettement communale serait estimée à 4 ans au 31 décembre 2022, restant de fait en dessous des communes de la même strate, et du seuil limite de 8 ans fixé par l'Etat.

B.2. Les dépenses.

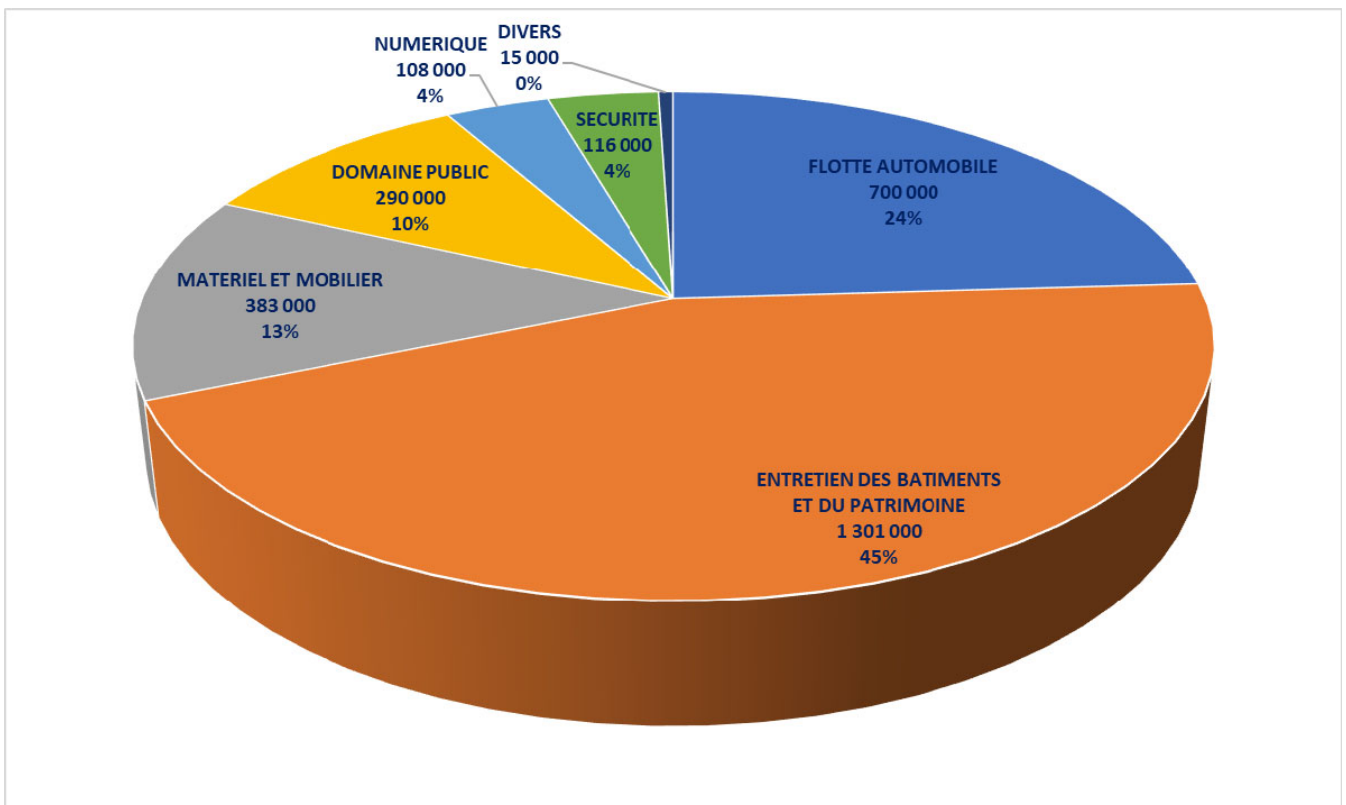
Les dépenses d'équipement prévues au budget 2022 s'organisent en deux blocs :

- un bloc n°1 dit «**équipements courants**» destiné à financer les dépenses d'entretien, de mise aux normes, de mises en sécurité, de renouvellement de matériel, affectées à la section d'investissement. Ce bloc est arrêté pour 2022 à hauteur de 2 913 000€.
- un bloc n°2 dit «**équipements projets**» destiné à financer les projets de la collectivité, qui s'élève à hauteur de 9 904 500€ pour 2022.
- Au total, équipements courants et équipements projets représentent pour l'année 2022 **une enveloppe de 12 817 500€.**

L'utilisation de ce budget d'équipement permettra les réalisations suivantes :

⇒ BLOC N°1 – EQUIPEMENTS COURANTS

La ventilation des actions prévues au bloc 1 se présente ainsi :



Les différentes thématiques prévues au bloc 2 du programme d'équipements 2022 se déclinent ainsi :

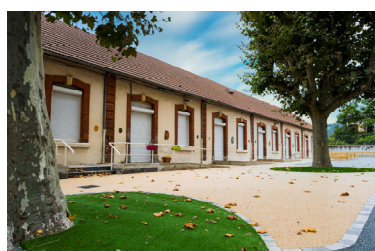
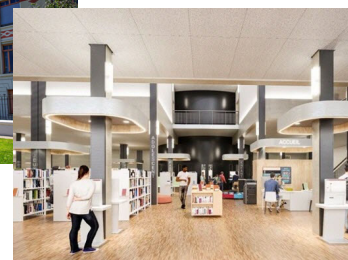


Fonds de concours :

- Etablissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour les abords de Novaciéries
- Saint-Etienne Métropole pour les opérations de restauration immobilière (ORI) et de Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Cap Métropole pour les opérations de restauration immobilière et de la ZAC Novaciéries

Dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Reconfiguration de la médiathèque
- Etudes pour des projets d'envergure, avec notamment la rénovation de l'église Notre Dame, de la Chapelle des Maristes, de l'Hôtel Dieu, ainsi qu'une étude pour le bâtiment de la mémoire industrielle
- Travaux à la maison des arts



Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse :

- Etude pour la rénovation de l'école du Chatelard
- Aménagement de la cour de l'école Verlaine
- Réaménagement de la crèche Marie Curie et de la crèche du Dauphiné
- Travaux d'aménagement dans la plupart des écoles

Dans le domaine sportif :

- Centre nautique Roger Couderc : carrelage des vestiaires, changement de la membrane PVC, modules de musculation extérieurs...
- Etanchéité de la toiture du complexe Pierre de Coubertin
- Création de 4 garages à l'office des sports
- Travaux à la salle Bouloche et études au complexe Vincendon



Domaine associatif et administratif :

- Rénovation de divers bâtiments : maison de quartier de la croix Berthaud, Nef et diverses salles de l'hôtel Dieu
- Rénovation de la salle Roger Baudy
- Travaux au Relais, au centre de loisirs Pablo Neruda, dans divers centres sociaux et au CCAS
- Maitrise d'œuvre pour le nouveau centre social d'Izieux

Urbanisme et domaine public :

- Poursuite de la rénovation du quartier du Creux et de la place Louis Comte
- Rénovation de la place Neyrand
- Démolition de divers bâtiments : place Neyrand, chemin de Paradis
- Poursuite des études de l'aménagement du centre-ville
- Rénovations et restructurations de locaux commerciaux et transformation de l'ex poste de Fonsala en maison médicale



Poursuite du programme d'optimisation énergétique afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et diminuer l'empreinte carbone :

- Travaux d'isolation, changements de chaudières dans les écoles et bâtiments
- Relamping de l'avenue de la Libération et halle du bassin du centre nautique Roger Couderc
- Développement progressif d'îlots de fraîcheur dans les écoles
- Reprise de l'isolation toiture et terrasse au gymnase Claude Lebois
- Achat de véhicules électriques
- Solarisation progressive de bâtiments avec des panneaux solaires
- Développement de pistes cyclables



Sécurité et tranquillité publique :

- Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection
- Travaux dans le local de la police municipale



Travaux de voirie :

- Travaux de voiries sur divers secteurs : rue du Bois d'Onzion, rue François Gillet, rue Général de Gaulle, impasse du Chatelard...

